



الشركة العامة
SOCIETE GENERALE

Communication financière

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES AU 30 JUIN 2008

- NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE
- ÉTATS DE SYNTHÈSE
- EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE
- EXTRAIT DES NOTES ANNEXES



NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'informations financières conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} janvier 2008.

1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément au cadre conceptuel des IFRS.

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Exclusion du périmètre :

Les cas d'exception sont :

- la détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- l'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- le caractère significatif.

Regroupements d'entreprises :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement : Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- droit de vote > 40%
- total bilan > 0,1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence : Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- droit de vote compris entre 15% et 40%
- part dans la situation nette > 0,5% des capitaux propres de l'activité agrégée
- total bilan > 0,1% de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité ad hoc.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif corporel détenu soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'il soit utilisé sur plusieurs exercices.

Évaluation initiale :

Les immobilisations sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Modèle de réévaluation :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être réévalué régulièrement à sa juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur ultérieurs, à condition que sa juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine de Banques est le linéaire.

Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitation.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation. Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (Terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique.

D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- distinction entre part terrain et construction.
- calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

La matrice de décomposition dégagée à partir des données relatives au nouveau siège est appliquée à l'ancien siège de la Société Générale Marocaine de Banques ainsi qu'au siège des filiales les plus significatives.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles :

Composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros œuvre	50	25
Agencements	10	10
Ascenseurs	25	10
Façade	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogènes)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction... font partie des immobilisations corporelles.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- la recherche : les dépenses sont passées en charge.
- le développement : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
 - sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE (SUITE)

probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)

- la disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Evaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieurs. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- les réévaluations régulières
- tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si aucun autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont déjà traitées dans les comptes sociaux en deux phases :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5. CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Classification des contrats de location :

Contrat de location-financement :

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Contrat de location simple :

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La classification d'un contrat est étroitement liée au degré de transfert des risques et des avantages au preneur, et exige en ce sens une analyse en substance des contrats par opposition au formalisme juridique qui prévaut en normes locales.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location-financement :

- le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location.
- le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut-être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée.
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété.
- au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.
- les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

Comptabilisation :

Location financement :

Comptabilisation chez le bailleur

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location-financement.

Comptabilisation chez le preneur :

Le preneur doit comptabiliser les contrats de location-financement à l'actif et au passif de son bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, déterminée chacune au commencement du contrat.

Location simple :

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être présentés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif.

Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué.

L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires.

Options retenues :

Les entités exerçant l'activité de crédit-bail au niveau du Groupe sont Sogélease et Eqdom.

Le taux de non levée de l'option d'achat est quasi nul.

Le traitement comptable appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Prêts et créances :

Les prêts et créances sont définis comme étant des non dérivés à paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif.

Les obligations non cotés sur un marché actif sont classées en prêts et créances.

Exceptions : Les prêts émis ou achetés :

- avec l'intention d'être vendus immédiatement ou à court terme sont à classer en actifs détenus à des fins de transaction.
- désignés à l'origine comme étant à la juste valeur par résultat.
- désignés à l'origine comme étant disponibles à la vente.

Taux d'intérêts effectif (TIE) : C'est le taux qui égalise les cash flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt.

Dépôts :

Les dépôts sont traités en IFRS de façon symétrique aux crédits.

Les problématiques rencontrées sont donc similaires :

Evaluation initiale :

Si le dépôt est rémunéré à des conditions hors marché, il devra faire l'objet d'une décote.

Evaluation ultérieure :

Les coûts et les commissions directement associés à la mise en place du dépôt doivent être étalés via le taux d'intérêt effectif du dépôt.

Crédits restructurés :

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque.

Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

L'abandon d'intérêt est comptabilisé exhaustivement au moment de la renégociation et la rémunération contractuelle initiale est conservée tout au long de la vie du crédit.

Options retenues :

Prêts et créances :

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, est considérée comme non significative.

Dépôts :

Les dépôts sont maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Crédit restructuré :

Pour le chiffrage de l'impact, les dossiers retenus observent un seuil de 1,5 MMAD.

La décote est calculée sur les crédits restructurés pour des raisons de difficultés financières tel que défini dans la norme. Elle est calculée au jour de la restructuration par différence entre

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE (SUITE)

la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisé au taux d'origine du prêt.

La décote est jugée non significative.

7. TITRES

Quatre catégories de titres existent :

Titres à la juste valeur par résultat :

Titres de trading :

Ce sont des actifs financiers acquis dans le but principal de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme de leur prix ou des marges d'un arbitragiste.

Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction.

Le transfert hors la catégorie trading n'est pas autorisé.

Mode de comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat.

Titres option juste valeur :

Il est possible de désigner initialement et irrévocablement tout instrument financier (actif ou passif) dans la catégorie « trading », quelle que soit sa nature et l'intention de gestion initiale.

Mode de comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat.

Dépréciation :

Un actif comptable est déprécié s'il est probable que sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée :

- appréciation au minimum annuelle de l'existence d'un indicateur objectif,
- dépréciation inscrite en compte de résultat,
- dépréciation peut être statistique mais ne peut être générale.

A la fin de chaque période l'entreprise doit statuer sur la présence d'indications objectives de dépréciation de ses actifs financiers.

Pour cette catégorie de titre (titres de transaction), il n'y a pas de dépréciation à constater.

Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM) :

Ce sont des actifs à échéance fixée et à paiements fixés ou déterminables, que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Les placements ne peuvent être classés comme HTM si :

- ils sont destinés à être détenus pour une période indéfinie, sauf si le versement des intérêts est prévu pour une période définie.
- Ils sont susceptibles d'être vendus en raison des évolutions des conditions du marché, des besoins de liquidité...
- L'émetteur a le droit de régler à un montant nettement inférieur à la valeur comptable.
- Il existe une ou des clauses pouvant remettre en cause la détention jusqu'à la maturité.

Les actions sont exclues de cette catégorie.

L'intention et la capacité doivent être évaluées à chaque clôture d'exercice :

- interdiction de couvrir les titres HTM contre le risque de taux.
- L'entité doit disposer des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à l'échéance.

Si une entité du groupe Société Générale Marocaine de Banques vend à l'extérieur (ou reclassifie) un montant non négligeable de HTM, le groupe doit reclasser l'intégralité des titres détenus jusqu'à l'échéance et ne peut plus classer ses actifs financiers dans cette catégorie pendant 2 ans (règle du tainting).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

Titres disponibles à la vente (AFS) :

Ce sont des actifs financiers autres que :

- des actifs de trading
- des HTM
- des prêts et créances émis par l'entreprise.

Mode de comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur à moins qu'elle ne puisse être évaluée de manière fiable.

La différence entre le coût et la juste valeur est comptabilisée séparément en capitaux propres jusqu'à ce qu'ils soient vendus.

La valorisation en juste valeur des titres de ce portefeuille est répartie entre les lignes suivantes du compte résultat :

- produit d'intérêts : pour le montant correspondant au coût amorti de la période.
- résultat net sur actifs disponibles à la vente : pour le montant correspondant aux dividendes, aux dépréciations durables sur titres à revenu variable, aux résultats de cession.

- Coût du risque pour les dépréciations durables (titres à revenus fixes et variables) et réappréciation sur titres à revenu fixe.

- Et la ligne de capitaux propres « variation de valeur sur actifs disponibles à la vente » pour le montant correspondant au complément de juste valeur.

Dépréciation :

Provisionnement pour la partie négative constatée en fonds propres.

Prêts et créances :

Ce sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché non actif autres que ceux que l'entité décide de classer en catégorie juste valeur par résultat ou AFS.

Les actifs financiers pour lesquels le détenteur peut ne pas recouvrer l'intégralité de son investissement initial pour une raison autre que la détérioration du risque crédit ne peuvent pas être enregistrés dans cette catégorie (exclusion des parts d'OPCVM).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciation et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

Options retenues :

Diverses options sont retenues par le groupe Société Générale Marocaine de Banques :

- Classement des titres en fonction de l'intention de gestion dans les deux catégories : AFS et prêts et créances.

AFS	Prêts et créances
- Titres de participation	- Bons CNCA
- Bons de trésor classés en portefeuille de placement	- Bons CIH
- Obligations et autres titres de créance	- Bons socio-économiques
	- Bons jeunes promoteurs

- Valorisation des bons de trésor selon la courbe du marché secondaire.

- Détermination de la valeur des titres non cotés sur la base de la situation nette des entités concernées.

- La valeur retenue pour la valorisation des titres cotés est le cours boursier.

- Etalement actuariel des surcotes et décotes

- Calcul des dépréciations durables dans le cas où une baisse durable et significative est constatée (baisse de 30% de la moyenne mobile des cours sur 12 mois par rapport au prix de revient). Toutefois, si la baisse n'est pas continue sur les 12 mois, une appréciation qualitative est effectuée au cas par cas.

8. PROVISIONS

8.1 Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

Selon la norme IAS 37, le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critère de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

8.2 Provisions sur créances

8.2.1 Provisions individuelles :

Doivent faire l'objet d'une provision toutes les créances présentant, individuellement ou collectivement, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation (risque avéré). Les indications suivantes, d'une dépréciation liée à l'existence d'un risque de crédit, sont proposées par la norme :

- Difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur.
- Une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal.
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances.
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur.
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE (SUITE)

- Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

Perte de valeur :

L' "impairment" se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, d'autre part la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

Options retenues :

Les provisions sont constituées sur des créances ayant connu un indice objectif de dépréciation sur la base de leur valeur recouvrable estimée, actualisée au taux d'origine des crédits.

Les critères d'identification des créances en souffrance adoptés par Bank Al-Maghrib sont maintenus.

Les provisions concernant les créances en souffrance présentant des montants significatifs sont estimées individuellement par l'entité de recouvrement :

- Clients compromis ayant un risque net > 1 MMAD.
- Clients compromis ayant une provision > 5 MMAD.

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions pour les créances en souffrance non significatives.

8.2.2 Provisions collectives :

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

La norme ne distingue pas deux méthodologies différentes pour l'évaluation des provisions sur encours « impaired » individuellement ou collectivement. Le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable du ou des actifs sur leur valeur recouvrable.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque d'un groupe de créances, et ayant une incidence mesurable sur les flux de trésorerie attendus du groupe constitué.

Options retenues :

La base de dépréciation du portefeuille des prêts et créances concerne les créances sensibles (selon les cotations internes à la banque).

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

9. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

Options retenues :

L'amortissement des goodwill est abandonné et des tests de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 31/12/06.

10. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantages du personnel :

- avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés de maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.
- indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages

correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- de comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime du montant comptable de l'obligation.
- de limiter la valeur comptable d'un actif de telle façon qu'il ne dépasse pas le total :
 - (i) du coût non comptabilisé des services passés et des pertes actuarielles ; plus
 - (ii) la valeur actuelle des éventuels avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements du régime ou de réductions de contributions futures au régime ;
- de comptabiliser le coût des services passés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir.
- de comptabiliser les profits ou pertes liés à une réduction ou liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la réduction ou liquidation a lieu.
- de comptabiliser une part spécifiée des écarts actuariels cumulés nets excédant la plus grande des deux valeurs suivantes :
 - (i) 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ; ou
 - (ii) 10 % de la juste valeur des éventuels actifs du régime.

La part des écarts actuariels à comptabiliser pour chaque régime à prestations définies est l'excédent tombant au-delà du corridor de 10 % à la date de clôture précédente divisé par la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime.

La norme impose une méthode plus simple de comptabilisation des avantages à long terme autres que les avantages postérieurs à l'emploi : la comptabilisation immédiate des écarts actuariels et du coût des services passés.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques retient la méthode du corridor comme méthode de reconnaissance des écarts actuariels.

Une exception IFRS 1, permet à une société fille dont la mère est déjà passée aux IFRS, d'utiliser les mêmes évaluations de provisions que ce qui est remonté à sa mère. Les évaluations réalisées dans le cadre des comptes consolidés (remontée à la Société Générale) vont donc être reprises.

11. DÉRIVÉS

Change à terme

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à la comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- le résultat social et le résultat fiscal ;
- le résultat social et le résultat IAS

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

ETATS DE SYNTHÈSE

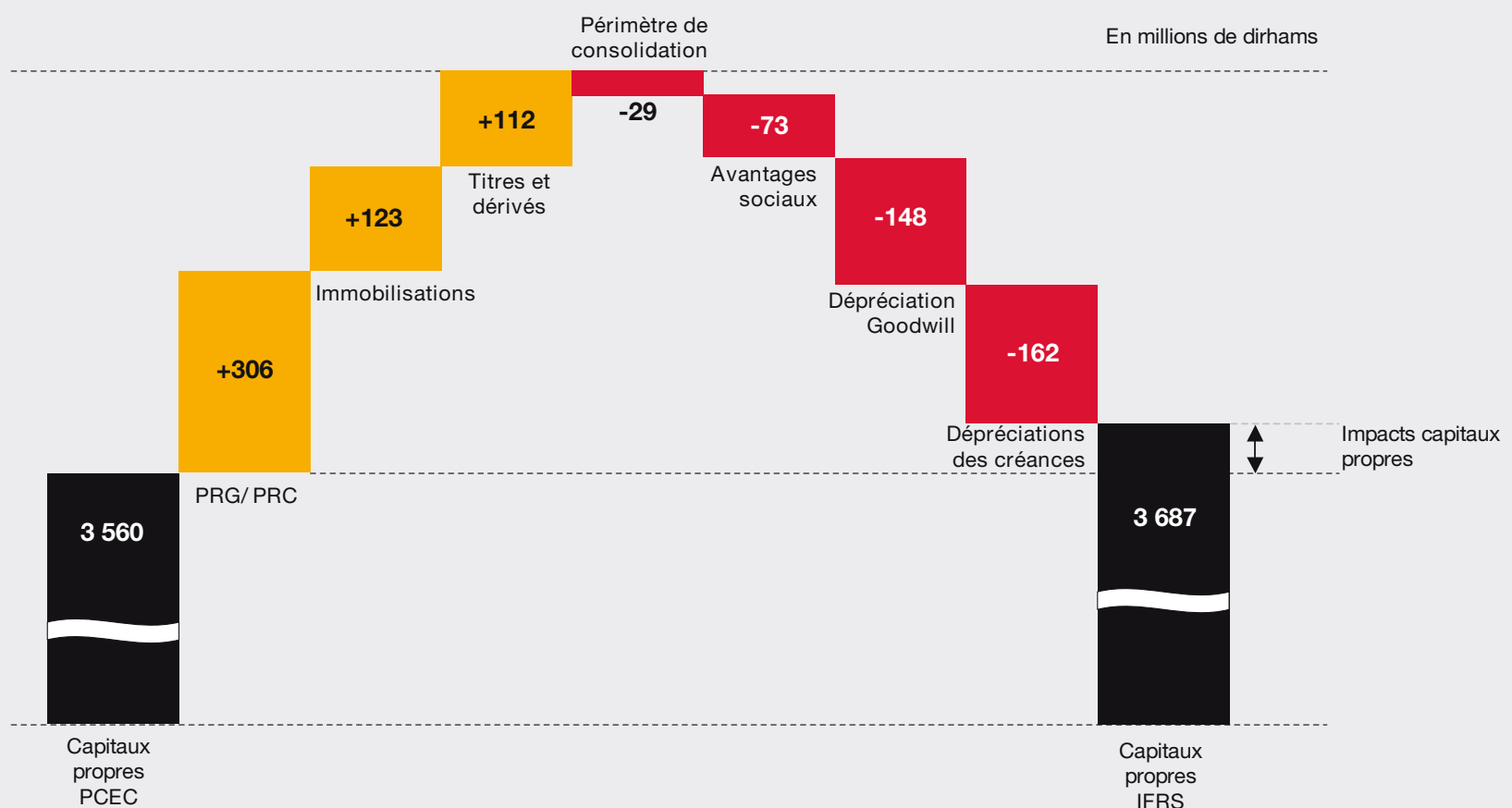
BILAN D'OUVERTURE AU 01 JANVIER 2007

En milliers de DH

ACTIF IFRS	Montant au 31 déc. 2006	Périmètre de consolidation	Reclassement	Titres	Dérivés	Avantages au personnel	Immobilisations	PRG PRC	Prêts et créances	Goodwill	Montant au 01 janv. 2007 IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 107 025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 107 025
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	11 688	-	-	-	-	-	11 688
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 789 202	-52 671	-504 143	220 860	-	-	-	-	-	-	2 453 247
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	5 157 295	-	504 143	-	-	-	-	-	-	-	5 661 438
Prêts et créances sur la clientèle	27 199 253	-	379 003	-	-	-	-	-	-326 565	-	27 251 691
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	-	277 093	-	-	-	-	-	-	-	277 093
Actifs d'impôt différé	-	-	46 881	26 012	-	48 097	-	-	121 835	-	242 825
Comptes de régularisation et autres actifs	633 414	103 792	-225 447	-	-1 109	-	-	-	-	-	510 650
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	337 419	-50 689	-	-	-	-	-	-	-	-	286 730
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 770 437	13 965	-481 790	-	-	-	203 092	-	-	-	1 505 704
Immobilisations incorporelles	149 859	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149 859
Ecarts d'acquisition	209 443	-	-	-	-	-	-	-	-	-148 195	61 248
TOTAL ACTIF IFRS	43 353 347	14 397	-4 260	246 871	10 579	48 097	203 092	-	-204 730	-148 195	43 519 198

PASSIF IFRS	Montant au 31 déc. 2006	Périmètre de consolidation	Reclassement	Titres	Dérivés	Avantages au personnel	Immobilisations	PRG PRC	Prêts et créances	Goodwill	Montant au 01 janv. 2007 IFRS
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	11 154	-	-	-	-	-	11 154
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 556 445	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 556 445
Dettes envers la clientèle	31 793 828	-6 226	-	-	-	-	-	-	-	-	31 787 602
Titres de créance émis	338 276	-	-	-	-	-	-	-	-	-	338 276
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	-	-	463 490	-	-	-	-	-	-	-	463 490
Passifs d'impôt différé	-	-	48 232	109 502	2 520	-	80 424	-	-	-	240 679
Comptes de régularisation et autres passifs	1 280 874	50 045	-511 722	-	-6 939	-	-	-	-	-	812 258
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	600 910	-	-4 260	-	-	121 458	-	-305 611	-	-	412 497
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	3 783 014	-29 422	-	137 369	3 844	-73 361	122 667	305 611	-204 730	-148 195	3 896 797
Capitaux propres part du groupe	3 559 739	-29 423	-	108 223	3 844	-73 361	122 667	305 611	-162 423	-148 195	3 686 683
. Capital et réserves liées	2 666 967	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 666 967
. Réserves consolidées	400 844	-29 275	-	-38 837	3 844	-73 361	122 667	305 611	-162 423	-148 195	380 876
. Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	147 060	-	-	-	-	-	-	147 060
. Résultat de l'exercice	491 928	-148	-	-	-	-	-	-	-	-	491 780
Intérêts minoritaires	223 275	1	-	29 145	-	-	-	-	-42 307	-	210 114
TOTAL PASSIF IFRS	43 353 347	14 397	-4 260	246 871	10 579	48 097	203 092	-	-204 730	-148 195	43 519 198

SYNTHÈSE DES IMPACTS NETS SUR LES CAPITAUX PROPRES PART GROUPE





ETATS DE SYNTHÈSE (SUITE)

PASSAGE DU BILAN DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS

BILAN AU 30/06/2007

En milliers de DH

ACTIF IFRS	PCEC AU 30 JUIN 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 30 JUIN 2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 719 045	-	-	-	4 719 045
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	5 607	5 607
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 323 346	3 657	-474 340	230 652	2 083 315
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	4 407 214	110	474 340	-	4 881 664
Prêts et créances sur la clientèle	30 288 052	-26 039	554 899	-186 385	30 630 527
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	-	254 662	-	254 662
Actifs d'impôt différé	-	-	46 930	142 971	189 901
Comptes de régularisation et autres actifs	1 673 856	103 049	-216 337	-1 415	1 559 153
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	336 468	-55 978	-	-	280 490
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 947 411	-191	-644 414	210 140	1 512 946
Immobilisations incorporelles	140 820	-	-	-	140 820
Ecarts d'acquisition	203 201	-	-	-141 952	61 249
TOTAL ACTIF IFRS	46 039 413	24 608	-4 260	259 617	46 319 378

PASSIF IFRS	PCEC AU 30 JUIN 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 30 JUIN 2007
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	1 432	1 432
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 897 167	936	-	-	2 898 103
Dettes envers la clientèle	34 157 232	-113	-	-	34 157 119
Titres de créance émis	2 083 295	-	-	-	2 083 295
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	-	-	368 060	-	368 060
Passifs d'impôt différé	-	-	48 154	203 310	251 464
Comptes de régularisation et autres passifs	2 449 615	17 219	-416 214	-9 984	2 040 636
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	632 464	7 000	-4 260	-189 671	445 533
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	-
Capitaux propres	3 819 640	-434	-	254 529	4 073 735
Capitaux propres part du groupe	3 606 491	-12 035	-	261 268	3 855 724
. Capital et réserves liées	2 879 553	-	-	-	2 879 553
. Réserves consolidées	418 100	-7 822	-	9 307	419 585
. Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	150 659	150 659
. Résultat de l'exercice	308 838	-4 213	-	101 302	405 927
Intérêts minoritaires	213 149	11 601	-	-6 739	218 011
TOTAL PASSIF IFRS	46 039 413	24 608	-4 260	259 617	46 319 378

PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS

En milliers de DH

Compte de résultat au 30/06/2007	PCEC AU 30 JUIN 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 30 JUIN 2007
Marge d'intérêts	902 011	-	-9 926	45 612	937 697
Marge sur commissions	203 906	340	-	-	204 246
Résultat des activités de marché	-	-	-	-	-
Produit net bancaire	1 237 558	24 337	-9 926	45 103	1 297 072
Résultat brut d'exploitation	644 681	7 958	-9 926	52 151	694 864
Résultat d'exploitation	490 404	958	-	152 238	643 600
Résultat avant impôt	517 863	-4 543	-	158 481	671 801
Résultat net	329 882	-7 013	-	100 191	423 060
Résultat net Part du Groupe	308 838	-4 213	-	101 302	405 927

PASSAGE DU BILAN DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS

BILAN AU 31/12/2007

En milliers de DH

ACTIF IFRS	PCEC AU 31 DEC. 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 31 DEC. 2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 444 286	-	-	-	3 444 286
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	15 032	15 032
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 613 526	474 967	-492 290	149 900	1 746 103
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	7 555 956	45 687	492 290	-	8 093 933
Prêts et créances sur la clientèle	35 756 578	-302 889	-382 167	-177 519	34 894 003
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	-	490 081	-	490 081
Actifs d'impôt différé	-	-	61 402	130 175	191 577
Comptes de régularisation et autres actifs	1 044 078	475 904	-445 799	-1 221	1 072 962
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	486 782	-200 078	-	-	286 704
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 304 121	13 718	-	211 510	1 529 349
Immobilisations incorporelles	150 021	-	-	-	150 021
Ecarts d'acquisition	196 958	-	-	-135 710	61 248
TOTAL ACTIF IFRS	51 552 306	507 309	-276 483	192 167	51 975 299

PASSIF IFRS	PCEC AU 31 DEC. 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 31 DEC. 2007
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	5 889	5 889
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 430 486	45 688	-	-	2 476 174
Dettes envers la clientèle	38 423 493	11 317	-	-	38 434 810
Titres de créance émis	3 914 697	-	-	-	3 914 697
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	-	-	738 368	-	738 368
Passifs d'impôt différé	-	-	48 744	158 480	207 224
Comptes de régularisation et autres passifs	1 870 515	405 477	-1 059 335	-9 387	1 207 270
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	811 676	1	-4 260	-323 397	484 020
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	-
Capitaux propres	4 101 439	44 826	-	360 581	4 506 846
Capitaux propres part du groupe	3 959 611	-66 913	-	384 365	4 277 063
. Capital et réserves liées	2 879 553	-	-	-	2 879 553
. Réserves consolidées	236 858	258 963	-60 829	9 307	444 299
. Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	112 457	112 457
. Résultat de l'exercice	843 200	-325 876	60 829	262 601	840 754
Intérêts minoritaires	141 828	111 739	-	-23 784	229 783
TOTAL PASSIF IFRS	51 552 306	507 309	-276 483	192 167	51 975 299



ETATS DE SYNTHÈSE (SUITE)

PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS

En milliers de DH

Compte de résultat au 31/12/2007	PCEC AU 31 DEC. 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 31 DEC. 2007
Marge d'intérêts	1 949 573	11 013	-15 209	82 197	2 027 574
Marge sur commissions	428 490	1 812	-	-	430 302
Résultat des activités de marché	-	-	-	-	-
Produit net bancaire	2 880 321	-168 402	-15 209	93 437	2 790 147
Résultat brut d'exploitation	1 689 213	-203 008	-15 209	109 710	1 580 706
Résultat d'exploitation	1 209 823	-204 165	60 829	315 803	1 382 290
Résultat avant impôt	1 318 016	-278 491	60 829	320 433	1 420 787
Résultat net	874 575	-295 788	60 829	264 718	904 334
Résultat net Part du Groupe	843 200	-325 876	60 829	262 601	840 754

BILAN CONSOLIDÉ AUX NORMES IAS/IFRS AU 30/06/2008

En milliers de DH

ACTIF IFRS	30/06/08	31/12/07
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 730 741	3 444 286
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 967	15 032
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 607 323	1 746 103
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	7 401 055	8 093 933
Prêts et créances sur la clientèle	40 823 862	34 894 003
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
Actifs d'impôt exigible	407 995	490 081
Actifs d'impôt différé	185 824	191 577
Comptes de régularisation et autres actifs	622 328	1 072 962
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	276 077	286 704
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	1 529 173	1 529 349
Immobilisations incorporelles	164 351	150 021
Ecarts d'acquisition	61 249	61 248
TOTAL ACTIF IFRS	57 826 944	51 975 299

En milliers de DH

PASSIF IFRS	30/06/08	31/12/07
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 072	5 889
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 478 251	2 476 174
Dettes envers la clientèle	40 943 354	38 434 810
Titres de créance émis	6 198 501	3 914 697
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	465 190	738 368
Passifs d'impôt différé	275 996	207 224
Comptes de régularisation et autres passifs	1 039 240	1 207 270
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions	481 488	484 020
Subventions et fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
Capitaux propres	4 939 852	4 506 846
Capitaux propres part du groupe	4 723 918	4 277 063
. Capital et réserves liées	3 545 053	2 879 553
. Réserves consolidées	577 108	444 299
. Gains ou pertes latents ou différés	139 299	112 457
. Résultat de l'exercice	462 458	840 754
Intérêts minoritaires	215 934	229 783
TOTAL PASSIF IFRS	57 826 944	51 975 299

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AUX NORMES IAS/IFRS AU 30/06/2008

En milliers de DH

Compte de résultat	30/06/08	30/06/07
+ Intérêt et produits assimilés	1 459 991	1 245 774
- Intérêts et charges assimilés	-326 408	-308 077
MARGE D'INTERET	1 133 583	937 697
+ Commissions (Produits)	220 401	204 246
- Commissions (Charges)	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	220 401	204 246
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments Financiers à la juste valeur par résultat	4 218	6 378
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-32 931	69 408
+ Produits des autres activités	232 872	153 865
- Charges des autres activités	-68 812	-74 522
PRODUIT NET BANCAIRE	1 489 331	1 297 072
Charges générales d'exploitation	-588 549	-520 695
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-70 749	-81 513
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	830 033	694 864
- Coût du risque	-66 585	-51 265
RESULTAT D'EXPLOITATION	763 449	643 600
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	21 087	21 958
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	6 243	6 243
RESULTAT AVANT IMPOT	790 778	671 801
- Impôt sur les résultats	-303 786	-248 740
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RESULTAT NET	486 992	423 060
Intérêts minoritaires	24 535	17 133
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	462 458	405 927

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de DH

	30/06/08	30/06/07
Résultat avant impôts	790 778	1 420 787
+/- Dotations nettes aux amortissements des immob. corporelles et incorporelles	64 507	134 984
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immob.	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	12 147	-4 602
+/- Dotations nettes aux provisions	-2 532	71 523
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	21 987	33 867
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	-42 456	18 229
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	53 653	254 001
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	180 371	-2 698 952
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 421 315	-995 104
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 453 032	4 208 304
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	91 512	-105 409
- Impôts versés	-245 632	-474 748
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-942 032	-65 909
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-97 601	1 608 879
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-11 360	-33 841
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-78 661	-158 791
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-90 021	-192 632
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-40 507	-265 172
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-40 507	-265 172
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-228 129	1 151 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 291 544	5 140 469
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 444 286	5 107 025
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 847 258	33 444
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6 063 415	6 291 544
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4 730 741	3 444 286
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 332 674	2 847 258
Variation de la trésorerie nette	-228 129	1 151 075

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2006	1 170 000	1 496 967	-	872 656	147 060	3 686 683	210 113	3 896 796
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres d'ouverture corrigés au 01.01.2007	1 170 000	1 496 967	-	872 656	147 060	3 686 683	210 113	3 896 796
Opérations sur capital	390 000	-177 414	-	-212 586	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-234 000	-	-234 000	-31 172	-265 172
Résultat de l'exercice	-	-	-	462 458	-	462 458	24 534	486 992
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-34 603	-34 603	-12 739	-47 342
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	1 087	-	1 087	-	1 087
"Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)"	-	-	-	1 087	-34 603	-33 516	-12 739	-46 255
Autres variations	-	-	-	35 942	-	35 942	-	35 942
Variation de périmètre	-	-	-	-18 800	-	-18 800	-	-18 800
Capitaux propres clôture 31.12.2007	1 560 000	1 319 553	-	1 285 053	112 457	4 277 063	229 782	4 506 845
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31.12.2007 corrigés	1 560 000	1 319 553	-	1 285 053	112 457	4 277 063	229 782	4 506 845
Opérations sur capital	-	665 500	-	-665 500	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-40 507	-40 507
Résultat de l'exercice	-	-	-	462 458	-	462 458	24 534	486 992
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	26 842	26 842	2 138	28 980
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	26 842	26 842	2 138	28 980
Autres variations	-	-	-	-42 445	-	-42 445	-13	-42 458
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 30.06.08	1 560 000	1 985 053	-	1 039 566	139 299	4 723 918	215 934	4 939 852

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La démarche du groupe Société Générale Marocaine de Banques en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur, et dans celui des meilleures pratiques définies au niveau international, qui déterminent largement les procédures internes du Groupe en matière des Risques et de Contrôle Interne.

Le groupe a défini une politique de gestion des risques, en conformité avec les recommandations du comité de Bâle 2 et qui s'intègre dans le cadre de la politique du groupe Société Générale.

Cette politique globale vise au pilotage et à la maîtrise de tous les risques inhérents à l'activité bancaire : Risques de Contrepartie, Risques de Marchés, Risques Structurels, Risques Opérationnels, Risque de Conformité, et au dispositif de Contrôle Interne qui sous-tend l'exercice effectif du pilotage des risques.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de Risques et de Contrôle Interne :

- LE COMITÉ DES RISQUES, en charge des risques de contrepartie, des risques de marché et des risques structurels ;
- LE COMITÉ D'AUDIT, qui, outre la validation des comptes du groupe, est en charge du pilotage des Risques Opérationnels et du Contrôle Interne.

1. RISQUE DE CRÉDIT

1.1 Organisation de la filière risque de crédit

La filière risque de crédit est du ressort de la Direction des Risques, indépendante des Pôles et Métiers, et rattachée directement au Directoire.

La Direction des Risques couvre l'ensemble des aspects relatifs à la gestion des risques à savoir :

- l'octroi des crédits,
- la surveillance des engagements,
- le recouvrement précontentieux et contentieux.

L'octroi du crédit est exercé en fonction des limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants.

On distingue divers échelons d'autorisation en fonction des montants, de la nature des crédits et de la notation des clients :

- Les Directions Régionales
- La Direction des Risques
- Le Comité et les Sous-Comités des Engagements
- La Commission des Crédits

1.2 Rôle de la Direction des Risques

La Direction des Risques est autonome par rapport aux unités opérationnelles. Il lui appartient de veiller au respect des conditions d'octroi des crédits et ensuite de surveiller le bon déroulement des opérations de crédits.

Les missions permanentes de la Direction des Risques :

- Évaluer les risques de crédits (clients, contrepartie et transaction) attachés à une opération ;
- Contrôler la cohérence des décisions prises ;
- Recommander les modifications de structure et les protections souhaitables pour rester en conformité avec la Politique de Risque du groupe ;
- Communiquer son avis sur l'acceptabilité de ces risques en rédigeant une évaluation de crédit dûment motivée et explicitée.

1.2.1 Surveillance des risques

La Direction des risques doit aussi assurer une surveillance des risques qui :

- Détecte le plus tôt possible les irrégularités (non renouvellement d'autorisations, prise d'engagements non autorisés, dépassements d'autorisations, non constitution de garanties exigées, etc.) et en informe les responsables de la Direction des Risques et des entités.
- Détecte les engagements à classer en créances sensibles en vue d'en assurer un suivi rapproché.
- Détecte les engagements en défaut en vue de leur déclassement en créances en souffrance et à leur provisionnement suivant les critères réglementaires.
- Audite les risques pris par les agences et les Directions Régionales dans le cadre de leurs limites déléguées.

La Direction des Risques a également pour mission de vérifier l'efficacité de la filière risque mise en place dans les Directions Régionales et le respect des instructions en vigueur relatives à l'octroi des crédits et à la surveillance des risques.

1.2.2 Recouvrement

La Direction des Risques doit gérer le recouvrement des créances compromises.

Le service recouvrement :

- a en charge la politique et l'organisation du recouvrement,
- traite tous les dossiers (clientèle commerciale et clientèle privée),
- propose et gère les provisions en liaison avec le service des risques,
- assure l'ensemble des tâches administratives liées à la fonction (reporting, comités de crédit, relations avec les autorités et auxiliaires de justice,...).

1.3 Les Notations

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards SOCIETE GENERALE et périodiquement mise à jour. Celle-ci a pour but :

- D'aider à la prise de décision,
- De suivre l'évolution de la qualité du risque sur la contrepartie,
- De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours,
- D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque marché se définit comme étant le risque de perte ou de dévalorisation des positions détenues pour compte propre en instruments négociés sur un marché. La formation de prix fréquents sur les marchés permet de constater facilement une perte réalisée ou potentielle.

2.1 Risque de change

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait des fluctuations des cours de devises sur le marché.

L'avènement du marché des changes et l'élargissement du marché monétaire ont amené le groupe à se doter de structures spécifiques répondant aux standards internationaux.

Selon les règles du groupe SOCIETE GENERALE, ce risque est mesuré en C VAR (Value at Risk) qui répond mieux aux exigences de Bâle II. Il s'agit là d'un risque de contrepartie à la charge des clients.

Afin de maîtriser ce risque, des limites sont fixées. Celles-ci sont de deux types: des limites en valeur nominale et des limites en « stress test ».

2.2 Gestion des limites

Les limites mises en place pour maîtriser les risques de change sont issues des instructions de Bank Al Maghrib régissant la tenue des positions en devises et le respect du « stop loss » fixé à 3% de la valeur d'une devise.

En plus des limites réglementaires, des limites internes en nominal et stress test sont fixées par la maison mère sur les positions intraday et over night.

2.3 Risque règlement-livraison

C'est le risque de non paiement des sommes en attente de réception. Il se mesure par la valeur des flux à recevoir. Il naît dans le cas d'opérations donnant lieu à échanges simultanés et réciproques à la date d'irrévocabilité de notre ordre de paiement et s'éteint à la date de constat de la réception (ou non) des fonds.

Ce risque est dû à l'intervalle de temps requis pour le transfert de fonds (décalage horaire, plages d'ouverture des systèmes de règlement locaux, organisation interne pour l'envoi des fonds et le pointage des paiements reçus).

Afin de distinguer les risques afférents aux opérations à très court terme pour lesquelles une réactivité en cas de dépassement doit être immédiate, des risques afférents aux opérations à plus long terme, il est apparu nécessaire de les distinguer suivant la proximité de règlement :

- le risque de livraison immédiat est le risque instantané supporté sur une contrepartie,
- le risque de livraison différé est le risque engendré par les opérations à terme. C'est un risque potentiel qui deviendra effectif uniquement lorsqu'une opération arrivera à maturité. A ce moment là, le risque de livraison différé se transforme donc en risque de livraison immédiat.

3. RISQUES STRUCTURELS

Les principaux risques structurels sont :

- le risque de taux
- le risque de liquidité

Pour la gestion structurelle des risques de taux et de liquidité, le groupe adopte une approche dynamique, dans laquelle toutes les données sont mises à jour trimestriellement. Il s'agit d'une modélisation automatique des emplois et des ressources.

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par la maison-mère à travers un reporting trimestriel "Risques structurels".

L'établissement de ce reporting est du ressort de la Direction Financière. Ce reporting est analysé régulièrement par le Comité Financier, comité instauré par la Banque depuis mai 2004, dont le rôle est de définir et mettre en œuvre la stratégie à court et moyen-long termes de la banque en matière de gestion globale des ressources et des emplois générés par ses activités commerciales.

Un ensemble d'objectifs a été fixé à cette instance :

- Optimiser le couple risque/rentabilité en fonction des évolutions du marché et de la stratégie clientèle.
- Améliorer le coût de la collecte des ressources.
- Prévoir et contrecarrer les impasses de liquidité et de taux.
- Optimiser la gestion du portefeuille des titres de placement.
- Maîtriser les ratios de liquidité et de solvabilité.
- Développer la démarche de gestion Actif-Passif.

Le Risque de taux et de liquidité est suivi de très près par Bank Al Maghrib. Un autre reporting risque structurel est établi trimestriellement depuis décembre 2007 pour BAM selon un modèle spécifique (Time band, planning Accounts, etc.).

3.1 Le risque global de taux d'intérêt

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions globales de la banque (net actif-passif par nature de taux) ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un ensemble d'instruments financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt de marché.

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE (SUITE)

3.2 Le risque de liquidité

3.2.1 Modalités et procédures de suivi

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la Salle des Marchés de la Banque. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la Banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la Réserve Monétaire Bank-Al-Maghrib (solde du compte BAM), des flux entrant et sortant des agences et des prêts/emprunts quotidiens sur le Marché Monétaire.

La gestion de la liquidité structurelle est assurée par la Direction Financière. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité sur chaque maturité ;
- Présentation, au Comité Financier, du tableau de bord ALM incluant le gap de liquidité ainsi que les flux prévisionnels de trésorerie, permettant de mesurer l'exposition de la Banque au risque de liquidité ;
- Etablissement d'un reporting « Risque Structurel de Liquidité » à destination de la maison-mère ;
- Etablissement d'un reporting hebdomadaire à destination du Comité Hebdomadaire de Trésorerie : prévisionnel de liquidité sur 1,2,3,6 et 9 mois.

Un Comité Hebdomadaire de Trésorerie, présidé par un membre du Directoire, prend les décisions de gestion de la liquidité à court terme (levées de liquidité, prêts / emprunts sur le Marché Monétaire, ...). Il est animé conjointement par la Direction Financière (Cellule ALM) et par la Salle des Marchés (DMC).

3.2.2 Limites fixées en matière de risque de liquidité et modalités de leur révision

La banque s'impose une limite en terme de cash (montant maximum à emprunter sur le marché monétaire pour financer son gap quotidien de trésorerie), et de gap de liquidité.

Les limites sont fixées pas le Comité Financier et approuvées par le Comité des Risques.

4. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel (RO) est défini comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs (catastrophes, incendie, agressions...)

La fonction Risques Opérationnels (RO) vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'étendue.

Pour une meilleure optimisation de sa gestion des RO et afin de remplir les exigences prudentielles renforcées dans le cadre des accords de Bâle (dispositif Bâle II), le groupe a mis en place, en 2007, une **Cellule Surveillance Permanente (SP) et Risques Opérationnels**, qui rassemble les deux fonctions préalablement existantes.

La **gestion de cette cellule** au sein du groupe s'articule autour des instances suivantes :

- **Comité d'Audit** : le Comité d'Audit, émanation du Conseil de Surveillance de la Banque valide la stratégie en matière de Contrôle Permanent et de RO, suit les réalisations de la SP par le biais du reporting du Comité SP de la Banque. Il peut initier des actions correctrices en matière de RO, et de Contrôle Permanent.
- **Comité Risques Opérationnels** : ce Comité se tient à périodicité trimestrielle et a pour mission le recensement, l'analyse et la comptabilisation des risques opérationnels, et le suivi de la mise en œuvre des actions correctrices en matière de RO.
- **Comité Surveillance Permanente** : les Comités SP se tiennent au sein de chaque Direction Régionale et au sein du Siège. Un comité trimestriel de la Surveillance Permanente est présidé par le Directoire, le « Comité Banque ». Les Comités Siège et Réseau rapportent au Comité Banque. Le Comité Banque rapporte au Comité d'Audit.

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES

MARGE D'INTÉRÊTS

En milliers de DH

	30/06/08			30/06/07		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle						
Comptes et prêts/emprunts	1 101 708	251 206	850 502	824 201	172 172	652 029
Opérations de pensions	7 490	5 431	2 059	10 918	12 934	-2 016
Opérations de location-financement	210 779	-	210 779	165 708	-	165 708
Opérations interbancaires						
Comptes et prêts/emprunts	139 350	58 189	81 161	244 947	110 905	134 042
Opérations de pensions	664	11 582	-10 918	-	12 066	-12 066
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	1 459 991	326 408	1 133 583	1 245 774	308 077	937 697

COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations			
avec les établissements de crédit	-	-	-
avec la clientèle	114 072	-	114 072
sur titres	16 985	-	16 985
de change	29 300	-	29 300
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers			
Produits nets de gestion d'OPCVM	7 519	-	7 519
Produits nets sur moyen de paiement	18 531	-	18 531
Assurance	1 497	-	1 497
Autres	32 497	-	32 497
Produits nets de commissions	220 401	-	220 401

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	30/06/08	31/12/07
Comptes à vue	854 882	601 666
Prêts	5 845 922	7 492 267
Opérations de pension	700 251	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation	7 401 055	8 093 933
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation	-	-

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	30/06/08	31/12/07
Comptes à vue	2 976 290	2 060 219
Emprunts	75 721	77 237
Opérations de pension	426 240	338 718
Total des dettes envers les établissements de crédit	3 478 251	2 476 174

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	30/06/08	31/12/07
Comptes ordinaires débiteurs	12 799 616	10 245 485
Prêts consentis à la clientèle	25 362 693	21 814 568
Opérations de pension	-	360 282
Opérations de location-financement	5 164 356	4 934 333
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	43 326 665	37 354 668
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-2 502 803	-2 460 665
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	40 823 862	34 894 003

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	30/06/08	31/12/07
Comptes ordinaires créditeurs	25 293 581	24 090 747
Comptes à terme	7 729 948	6 969 983
Comptes d'épargne à taux administré	4 761 235	4 361 135
Bons de caisse	3 158 590	2 997 444
Opérations de pension	-	15 501
Total des dettes envers la clientèle	40 943 354	38 434 810

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers de DH

	30/06/08	31/12/07
Titres de créance négociables	937 761	1 100 110
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	751 008	913 749
Autres titres de créance négociables	186 753	186 361
Obligations		
Obligations d'Etat	-	-
Autres Obligations	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	773 282	752 661
dont titres cotés	687 269	652 668
dont titres non cotés	86 013	99 993
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	1 711 043	1 852 771
dont gains et pertes latents	-	-
dont titres à revenu fixe	-	-
dont titres prêtés	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	103 721	106 670
Titres à revenu fixe	-	-
Titres à revenu variable	103 721	106 670
Total des actifs disponibles à la vente nets de dépréciations	1 607 322	1 746 101
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations	-	-

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES (SUITE)

COÛT DU RISQUE

	En milliers de DH	
	30/06/08	30/06/07
Dotations aux provisions	-298 490	-203 818
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-239 324	-130 994
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature		
Autres provisions pour risques et charges	-59 166	-72 824
Reprises de provisions	249 341	178 170
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	146 186	146 851
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature		
Reprise des autres provisions pour risques et charges	103 155	31 319
Variation des provisions	-17 436	-25 617
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-22 365	-25 994
Décote sur les crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	4 929	377
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-66 585	-51 265

EVENTUALITÉS ET ENGAGEMENT HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS

	En milliers de DH	
	30/06/08	31/12/07
Engagement de financement	30/06/08	31/12/07
Engagements de financements donnés		
Aux établissements de crédit	142 016	87 937
A la clientèle	2 631 797	2 708 504
Ouverture de crédit ouvert	-	-
Autre engagements en faveur de la clientèle	-	-
Total des engagements de financement donnés	2 773 813	2 796 441
Engagements de financements reçus		
des établissements de crédit	1 148 550	1 135 200
de la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	1 148 550	1 135 200
Engagement de garantie	30/06/08	31/12/07
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit	1 270 510	1 983 591
D'ordre de la clientèle	7 165 422	5 526 002
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-
Total des engagements de garantie donnés	8 435 932	7 509 593
Engagements de garantie reçus		
des établissements de crédit	4 039 704	3 539 090
de l'état et d'autres organismes de garantie	14 584	15 263
Total des engagements de garantie reçus	4 054 288	3 554 353

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/2008			31/12/2007		
	VBC	Cumul des amortissements et pertes de valeur	VNC	VBC	Cumul des amortissements et pertes de valeur	VNC
Terrains et constructions	1 404 209	-407 047	997 162	915 114	-384 312	530 802
Equip. Mobilier, installation	951 210	-561 099	390 111	1 001 301	-687 284	314 017
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	141 900	-	141 900	684 527	-	684 530
Total Immobilisations corporelles	2 497 319	-968 146	1 529 173	2 600 942	-1 071 596	1 529 349
Logiciels informatiques acquis	387 470	-343 912	43 558	374 580	-332 977	41 603
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporées	120 795	-	120 793	108 419	-	108 418
Total Immobilisations incorporelles	508 265	-343 912	164 351	482 999	-332 977	150 021

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	En milliers de DH						
	31/12/07	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	30/06/08
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	42 456						42 456
Provision pour engagements sociaux	117 894						117 894
Provision pour litige et garanties de passif	35 300		12 320	-15 495			32 125
Provision pour risques fiscaux							
Provision pour impôts							
Provision pour restructurations							
Coûts de mise en œuvre des synergies							
Autres provisions pour risques et charges	288 370		1 366	-723			289 013
Provisions pour risques et charges	484 020	-	13 686	-16 218	-	-	481 488

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	En milliers de DH	
	30 /06/08	31/12/07
Impôts courants	407 995	490 081
impôts différés	185 824	191 577
Actifs d'impôts courants et différés	593 819	681 658
Impôts courants	465 190	738 368
impôts différés	275 996	207 224
Passifs d'impôts courants et différés	741 186	945 592

INFORMATION SECTORIELLE

	En milliers de DH		
	Banque de détail et de financement	Leasing	Total
Marge d'intérêts	1 026 688	106 895	1 133 583
Marge sur commissions	220 358	43	220 401
Résultat des activités de marché			-
Produit net bancaire	1 382 393	106 938	1 489 331
Résultat brut d'exploitation	743 656	86 377	830 033
Résultat d'exploitation	685 346	78 103	763 449
Résultat net	436 740	50 252	486 992
Résultat net part du Groupe	432 306	30 151	462 458

EVOLUTION DU CAPITAL ET DES RÉSULTATS PAR ACTION

	En milliers de DH		
	30/06/07	31/12/07	30/06/08
Capital	1 560 000	1 560 000	1 560 000
Nombre d'actions	15 600	15 600	15 600
Résultat Part groupe	405 927	840 754	462 458
Résultat Par Action (dh)	26	54	30

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Activité	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE	Bancaire	100,00%	100,00%	IG
MAROCAINE DE BANQUES				
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	IG
SOGEBOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	IG
GESTAR	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	IG
SOGEMPLACEMENT	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	IG
SOGELEASE	Leasing	60,00%	60,00%	IG
SG TANGER BANQUE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	IG
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	IG
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	97,00%	97,00%	IG
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	IG
SOGCONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	IG
LA MAROCAINE VIE	Assurances	28,35%	28,35%	MEE
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	18,07%	18,07%	MEE
ALD AUTOMOTIVE	Location longue durée	15,00%	15,00%	MEE

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Fidaroc
Grant Thornton
 47, rue Allal Ben Abdellah
 20 000 Casablanca
 Maroc



37, Boulevard Abdelatif Benkadour
 20060 Casablanca
 Maroc

SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire DES COMPTES CONSOLIDES RESUMES PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2008

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés résumés de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, préparés en appliquant pour la première fois les normes IFRS applicables au 30 juin 2008, telles que décrites dans les notes annexes. Ces comptes consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 et au premier semestre 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La Société Générale Marocaine de Banques a fait l'objet durant l'année 2006 d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2002 à 2005 portant respectivement sur l'IS, la TVA et l'IR. Les notifications définitives de l'Administration Fiscale ont été adressées à la Banque courant l'exercice 2007. Ayant été réfutées en totalité par la Banque, laquelle a initié un recours devant la Commission Locale de Taxation, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade de la procédure de recours, de déterminer l'issue finale de ce contentieux et de son éventuel impact sur la situation des comptes au 30 juin 2008.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes consolidés résumés ci-joints ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Casablanca, le 13 octobre 2008

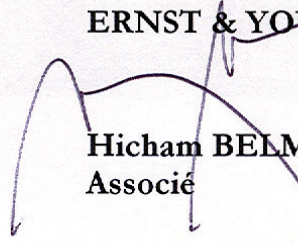
Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

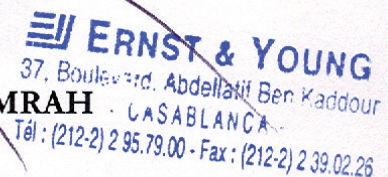


Faïçal MEKOUAR
 Associé Gérant

ERNST & YOUNG



Hicham BELMRAH
 Associé



ERNST & YOUNG
 37, Boulevard, Abdelatif Ben Kaddour
 CASABLANCA
 Tél : (212-2) 2 95.79.00 - Fax : (212-2) 2 39.02.26